

Abus sexuels dans l'Eglise : un rapport accablant

Le 5 octobre dernier, M. Jean-Marc SAUVÉ a remis aux évêques de France les conclusions du travail demandé à la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise (CIASE).

Après deux ans et demi de travaux, la **Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise** (CIASE), installée et financée depuis le 8 février 2019 par la CEF (*Conférence des évêques de France*) et la CORREF (*Conférence des Religieux et Religieuses en France*), a rendu public son rapport le 5 octobre 2021 : 548 pages (rapport), 208 pages (« *De victimes à témoins* », un livre de témoignage), 2000 pages d'annexe. Ce fut un travail réalisé dans une totale liberté et avec une méthodologie pluridisciplinaire. Diocèses et instituts religieux ont, dans leur très grande majorité, joué le jeu.

Un tsunami

Les résultats du travail ont été un secret bien gardé jusqu'à la publication du rapport. Il en a résulté un « effet d'annonce » sans précédent puisque l'on a parlé de tsunami, d'apocalypse, d'enfer, de chaos. Quand furent connus les chiffres des victimes et des abuseurs et quand il apparut que la CIASE estimait que, suite à ces chiffres très élevés, il était possible de parler d'un phénomène « systémique » impliquant profondément l'institution « Eglise catholique ». Les auteurs n'ont-ils pas écrit : « *Nous avons été confrontés au mystère du mal, d'un mal qui s'insinue au cœur même de ce qu'il y a de plus*

sacré – la vie d'un enfant – et emprunte les habits du ministre du salut. C'est à de véritables travestissements que l'on a assisté à distance : ils tournaient en dérision l'œuvre de Dieu... Ce que nous disons, c'est que l'Eglise catholique dans son ensemble n'a pas réussi à voir et à entendre les signaux faibles émis par les victimes... C'est une défaillance institutionnelle et ça engage la responsabilité de l'Eglise... Nous devons progresser sur notre capacité à se dire les choses par exemple sur la question de l'autorité. L'Eglise ne doit pas avoir peur de la lumière, de la vérité. »

Des chiffres alarmants pour l'Eglise

À travers une large étude menée par l'INSERM (*Institut national de la santé et de la recherche médicale*), il a été établi que 14,5 % des femmes et 6,4 % des hommes de 18 ans et plus ont été sexuellement agressés pendant leur minorité, ce qui signifie que plus de 3 900 000 femmes et de 1 560 000 hommes, soit environ **5 500 000 personnes majeures** vivant dans notre pays, ont subi des agressions sexuelles pendant leur minorité. On estime encore à 160 000 le nombre des mineurs qui, chaque année, subissent des violences sexuelles en France.

Or, le rapport SAUVÉ montre qu'environ **330 000 mineurs** avaient été victimes dans des contextes ecclésiaux depuis 1950. Si des religieuses ont pu commettre des abus de nature sexuelle, les auteurs sont toutefois très largement des hommes. Pour 216 000 de ces mineurs, l'abus a été commis par une personne consacrée (prêtre, religieux, diacre ou religieuse). Au total, les prêtres et religieux agresseurs sont évalués à, au minimum, 2 900-3 200. Ainsi, les violences sexuelles commises par des personnes en lien avec l'Eglise catholique (y compris des laïcs) représentent 6 % du total des agressions commises.

Des violences plus fréquentes dans l'Eglise

Si les milieux familiaux et amicaux sont les premiers contextes de pédophilie, la prévalence de la pédophilie est « *significativement plus* » forte au sein de l'Eglise que dans les autres milieux de socialisation. 1,16 % des majeurs métropolitains y auraient été victimes dans leur enfance.

Deux soirées d'information et de réflexion

Pour mieux comprendre le rapport sur les abus sexuels dans l'Eglise catholique et réfléchir aux suites à donner, la paroisse Saint Benoît de Bron a organisé le 8 novembre dernier une première soirée où ont été présentés le Rapport et ses 45 recommandations.

Une **deuxième soirée** aura lieu le **lundi 13 décembre** dans la salle Tibhirine au Christ-Roi (22, rue Jean Jaurès à Bron) de **20h15 à 22h00** sur les réactions de l'Eglise catholique (évêques, religieux et religieuses, fidèles) et les suites à donner en France et dans notre paroisse.

Venez nombreux car il faut agir pour prévenir d'autres abus et permettre à l'Eglise catholique d'être plus fidèle à l'annonce de l'Evangile aux hommes et femmes de notre temps !

Les violences sexuelles
dans l'Eglise catholique
France 1950-2020

Rapport de la
Commission indépendante
sur les abus sexuels
dans l'Eglise
Octobre 2021

De victimes
à témoins

Témoignages adressés à
la Commission indépendante
sur les abus sexuels
dans l'Eglise

Lieux des agressions

Six configurations ont été repérées :

- l'**abus « paroissial »** commis par le curé ou le vicaire regardés comme des notables du village,
- l'**abus scolaire** commis par le prêtre ou le religieux enseignant ou maître d'internat,
- l'**abus « familial »** commis par un membre ou un proche de la famille,
- l'**abus « éducatif »** commis dans le cadre d'un patronage ou d'un mouvement de jeunesse,
- l'**abus « thérapeutique »** commis par un prêtre agissant comme psychothérapeute ou prétendu tel,
- l'**abus « prophétique »** commis dans le cadre de communautés dites « nouvelles » ayant pris leur essor à compter des années 1970.

La lente évolution de la réaction des évêques

Jean-Marc SAUVÉ a précisé que « l'Église catholique a très longtemps entendu d'abord se protéger en tant qu'institution et elle a manifesté une indifférence complète et même cruelle à l'égard des personnes ayant subi des agressions ». L'important était de « se protéger du scandale » et de « sauver » l'agresseur pour le bien de son âme ! Mais, un peu depuis 2001 et surtout depuis 2010, l'Église catholique accepte de dénoncer à la justice et renonce à un traitement « purement interne ». Malgré cette évolution, dit le Rapport, « les réponses de l'Église ont été globalement insuffisantes, souvent tardives, et prises en réaction aux événements ou mal appliquées ».

10 % des Français majeurs auraient été victimes d'abus sexuels

7,5 % dans le cercle familial ou amical

1,2 % au sein de l'Église

0,36 % dans les colonies de vacances

0,34 % dans l'éducation nationale

0,28 % dans les clubs de sport

0,17 % dans les autres activités culturelles



Une demande de vraie reconnaissance de la responsabilité

« L'attitude de non-reconnaissance ou de déni du réel, caractéristique de l'Église au cours de la période étudiée, a été une échappatoire à un véritable traitement de l'information », déclarent les auteurs du rapport. Face à cela, il faut une « démarche de vérité et de réparation de la part de l'Église » avec une « reconnaissance de responsabilité » notamment par une réparation financière qui, contrairement aux plans actuels de l'épiscopat français, « ne saurait être purement forfaitaire ». Elle doit être financée « sans appel aux dons des fidèles, car ce ne serait pas cohérent avec la démarche de reconnaissance d'une responsabilité de l'Église en tant qu'institution ».

45 recommandations

Formulées par la Commission, elles vont de la vérification des antécédents judiciaires à une cartographie des risques en passant par des conseils sur la catéchèse. Enfin, sans le remettre en cause, le rapport interroge le **célibat sacerdotal**, appelant à œuvrer pour qu'il ne donne pas au prêtre une « position héroïque ou de domination ». Il est également demandé de réfléchir à la « concentration » entre les mains de l'évêque des différents pouvoirs, ainsi qu'une « vaste remise à niveau du droit canonique » pénale.

Rapport de la Ciase, les chiffres depuis 1950

216 000 victimes d'abus sexuels commis par des prêtres ou des religieux

114 000 victimes d'abus sexuels commis par des laïcs en mission ecclésiale

80 % de garçons parmi les victimes d'abus sexuels avec une forte concentration de 10 à 13 ans

